



Objets permis et interdits

Des articles comme des ciseaux à bout pointu et des patins à lames sont interdits dans vos bagages de cabine.

Liquides, gels et aérosols

Les mesures de sûreté suivantes sont en vigueur et ce jusqu'à avis contraire :

Les passagers peuvent avoir en leur possession des liquides, des gels et des aérosols lorsqu'ils passent aux points de contrôle de sécurité des aéroports canadiens pourvu que ces articles se trouvent dans des contenants de **100 ml/100 g (3,4 oz)** ou moins et que ces contenants soient placés dans un sac de plastique transparent à fermeture par pression et glissière, bien scellé, d'une capacité maximale **d'un litre (une pinte)**. Les dimensions approximatives d'un sac d'un litre (une pinte) sont de **15,24cm par 22,86cm (6 pouces par 9 pouces)** ou **20cm par 17,5cm (8 pouces par 7 pouces)**. Les articles ne doivent pas remplir le sac à pleine capacité ni en étirer les parois. **Un seul** sac est permis par personne.

Les passagers peuvent continuer d'apporter à bord de la cabine de la préparation pour nourrissons, des aliments pour bébé du lait, de l'eau et du jus, si un enfant de deux ans ou moins les accompagne. Ces items sont exemptés des restrictions liées aux dimensions des contenants et n'ont pas besoin d'être placés dans un sac plastique d'une capacité maximale d'un litre.

Les médicaments sur ordonnance en format liquide étiquetés au nom du détenteur du billet ou de la carte d'embarquement, et les médicaments essentiels en format sans ordonnance (p.ex. sirop pour la toux, onguent, décongestionnant nasal) continuent d'être permis et sont exemptés des restrictions liées aux dimensions des contenants et n'ont pas besoin d'être placés dans un sac plastique d'une capacité maximale d'un litre.

Pour accélérer le processus de contrôle, les passagers doivent déposer tous les liquides, les gels et les aérosols de leurs bagages de cabine dans les bacs fournis au point d'entrée du processus de contrôle.

Les aliments

Les aliments solides, comme du chocolat, des sandwichs, des fruits et légumes, sont permis dans vos bagages. Tous les aliments liquides, tel que le yogourt, le pudding et les confitures doivent être placés dans des contenants de 100 ml (3,4 oz) et ces contenants doivent être placés dans votre sac en plastique de un litre. Si vous prévoyez apporter des ustensiles de cuisine avec les aliments, assurez-vous de mettre votre couteau dans vos bagages enregistrés. Si vous vous rendez à l'étranger, vérifiez auprès de votre compagnie aérienne ou sur le site Web de l'[Agence des services frontaliers du Canada](#) car certains produits étrangers sont interdits au Canada.

D'autres objets comme les allumettes sans frottoir, sont interdits à la fois dans vos bagages de cabine et dans vos bagages enregistrés.

Veillez aussi noter que mise à part les nouvelles restrictions sur les liquides, gels et aérosols mises en place, *tous les autres objets permis et interdits dans vos bagages de cabine et bagages enregistrés demeurent les mêmes.*



[Avis aux médias de Transports Canada](#)
[Site web Transportation Security Administration](#) (anglais seulement)

Les articles permis et non permis sont réglementés par [Transports Canada](#). Le tableau n'est pas exhaustif et est mis à jour au besoin. Afin d'assurer la sécurité de tous et de toutes, l'agent de contrôle peut décider qu'un article ne figurant pas sur le tableau des articles non-permis est interdit. Il peut en outre déterminer qu'un article inscrit au tableau des articles permis est **dangereux** et, par conséquent, qu'il ne devrait pas passer au point de contrôle. Dans tous les cas, c'est à l'agent de contrôle que revient la responsabilité d'évaluer le risque que présente cet article et de prendre les mesures qui s'imposent.

Le tableau concerne les vols en provenance du Canada. Veuillez vérifier auprès de votre transporteur aérien ou agent de voyages quelles sont les restrictions qui s'appliquent dans le cas de départ de l'étranger.

MAQUILLAGE ET ARTICLES DE TOILETTE	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Contenants aérosol	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui**
Toutes les crèmes et lotions, y compris la lotion solaire, les crèmes hydratantes, et autres Note : Certaines crèmes peuvent être considérées comme des médicaments essentiels sans ordonnance et sont exemptées des restrictions relatives aux liquides (par exemple, le Neosporin, les crèmes anti-rougeurs et autres crèmes de premiers soins).	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Perles de bain moussant, huiles de bain ou hydratants	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Coupe-cuticules	Oui	Oui
Déodorants – Aérosol ou gel Note : Les déodorants en bâton ou en poudre dans les bagages de cabine sont exemptés des restrictions de taille et de volume.	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Gouttes ophtalmiques	Oui*	Oui
Recourbe-cils	Oui	Oui
Soutiens-gorges remplis de gel et prothèses semblables	Oui	Oui
Gels et vaporisateurs capillaires de toutes sortes (y compris les aérosols)	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Défrisant ou revitalisant démêlant (liquide)	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui



Un fer à friser alimenté au gaz par personne avec son contenant de gaz, à condition que l'étui protecteur soit solidement fixé sur l'élément chauffant. Note : Le fer à friser peut être placé dans les bagages de cabine sans le contenant de gaz. Les recharges de gaz pour les fers à friser ne sont pas permises dans les bagages de cabine ni les bagages enregistrés.	Non	Oui
Peroxyde d'hydrogène à 3 % trouvé dans les pharmacies pour nettoyer les plaies	Oui*	Oui**
Insectifuge Note : Seulement un contenant par personne.	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui**
Baumes pour les lèvres Note : Les bâtons de rouge à lèvres dans les bagages de cabine sont exemptés des restrictions de taille et de volume.	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Brillants liquides ou autres traitements liquides pour les lèvres Note : Les bâtons de rouge à lèvres dans les bagages de cabine sont exemptés des restrictions de taille et de volume.	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Bain moussant liquide (gel ou liquide)	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Fonds de teint liquides Note : Les fonds de teint en poudre dans les bagages de cabine sont exemptés des restrictions de taille et de volume.	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Désinfectants liquides	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Savons liquides Note : Les barres de savon dans les bagages de cabine sont exemptées des restrictions de taille et de volume.	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Fards à cils liquides Note : Les fards à cils sous forme de crayon ou de poudre dans les bagages de cabine sont exemptés des restrictions de taille et de volume.	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Démaquillants et nettoyants faciaux	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Rince-bouche	Oui 100 ml	Oui



	(3,4 oz) ou moins	
Coupe-ongles	Oui	Oui
Limes à ongles	Oui	Oui
Vernis à ongles et dissolvant de vernis à ongles	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Médicaments sans ordonnance, y compris les liquides et les gels comme le sirop contre la toux, les gélules, les vaporisateurs décongestionnants et les produits homéopathiques en gel	Oui*	Oui
Médicaments qui contiennent de l'alcool, y compris l'alcool à friction	Oui*	Oui***
Parfum et eau de Cologne	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui**
Rasoirs de sûreté, y compris les rasoirs jetables	Oui	Oui
Rasoir droit	Non	Oui
Lames de rasoir (dans une cartouche)	Oui	Oui
Lames de rasoir (sans cartouche)	Non	Oui
Solution saline pour lentilles cornéennes	Oui*	Oui
Shampoings et revitalisants	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Dentifrice	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Note : Le dentifrice en poudre dans les bagages de cabine est exempté des restrictions de taille et de volume.		
Pinces à épiler	Oui	Oui
* Note : Ces articles sont considérés comme des médicaments essentiels sans ordonnance. Vous avez le droit d'en avoir en volumes supérieurs à 100 ml (3,4 oz) dans vos bagages de cabine. Ces liquides doivent être déclarés séparément à l'agent de contrôle. Veuillez voir l'information sur les liquides pour plus de détails.		
** Note : Limite de 500 ml ou 500 g par contenant, avec une quantité totale nette qui ne dépasse pas 2 L ou 2 kg par personne pour l'ensemble des bagages enregistrés et de cabine.		
** Note : Les valves des bombes aérosol doivent être protégées par un capuchon ou un autre dispositif convenable pour empêcher le rejet accidentel du contenu.		
*** Note : Les passagers peuvent transporter de l'alcool dans leurs bagages si le pourcentage d'alcool par volume est de 70 % (140 preuve) ou moins.		
ALIMENTS ET BOISSONS	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Les aliments solides comme les sandwichs, la viande, les fruits, les légumes, les gâteaux, les biscuits, les craquelins, les croustilles, le	Oui	Oui



fromage, les noix, les barres granola et les bonbons durs sont exemptés des restrictions de volume.		
Boissons (y compris l'eau) apportées de la maison ou achetées avant de passer au point de contrôle dans des contenants de plus de 100 ml (3,4 oz).	Non	Oui
Boissons (y compris l'eau) apportées de la maison ou achetées avant de passer au point de contrôle dans des contenants de 100 ml (3,4 oz) ou moins placés dans un sac de plastique refermable d'un litre.	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Boissons achetées après le contrôle	Oui	Oui
Préparations et aliments pour nourrissons, jus, eau, lait maternel et autres articles pour les nourrissons. Ces articles sont permis dans vos bagages de cabine ou vos articles personnels. Vous pouvez passer le contrôle avec ces articles et les apporter dans l'avion. Cependant, vous devez voyager avec un enfant de deux ans ou moins. Tous les articles, y compris la préparation pour nourrissons ou le lait maternel, doivent être présentés à l'agent de contrôle et seront examinés. Note : Les pochettes réfrigérantes sont assujetties aux restrictions relatives aux liquides. Nous recommandons aux passagers qu'ils congèlent une bouteille de lait ou de préparation pour nourrissons, ou encore qu'ils apportent un sac de légumes solides congelés (par exemple, des pois), pour garder leurs articles pour nourrissons au froid.	Oui	Oui
Conserves ou pots contenant de la soupe, de la sauce, du beurre d'arachide, des fruits, des légumes, de la confiture, du fromage à tartiner, des condiments, du beurre d'érable, du chocolat à tartiner, du miel et du sirop d'érable.	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Fromage en aérosol	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Alcool et autres articles liquides achetés hors taxes Note : Veuillez voir la section sur les articles achetés hors taxes.	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Suppléments sportifs en gel	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Gélatine (ou aliments gélatineux)	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Pouding	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Crème fouettée	Oui 100 ml	Oui



	(3,4 oz) ou moins	
Yogourt	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Note : Cette liste d'aliments n'est pas exhaustive. Comparez l'aliment que vous voulez apporter avec vous aux articles dans la liste. Dans le doute, placez l'aliment dans vos bagages enregistrés.		
ARTICLES MÉDICAUX	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Médicaments sur ordonnance	Oui	Oui
Note : Les médicaments liquides sur ordonnance sont exemptés des restrictions relatives aux liquides et peuvent être transportés dans les bagages de cabine en quantités supérieures à 100 ml (3,4 oz). Ces liquides doivent être déclarés séparément à l'agent de contrôle. Assurez-vous que les médicaments sont bien étiquetés (étiquette imprimée indiquant le nom du médicament ou le nom du fabricant, ou étiquette de pharmacie) et que le nom indiqué sur l'étiquette correspond au nom qui apparaît sur le billet ou la carte d'embarquement du passager.		
Médicaments essentiels sans ordonnance, y compris les liquides et les gels comme le sirop contre la toux, les gélules, les vaporisateurs décongestionnants et les produits homéopathiques en gel.	Oui	Oui
Pochettes réfrigérantes	Oui 100 ml (3,4 oz) ou moins	Oui
Note : Les pochettes réfrigérantes sont assujetties aux restrictions relatives aux liquides. Elles sont exemptées des restrictions relatives aux liquides si elles servent à réfrigérer des médicaments, à condition que l'étiquette du médicament indique que celui-ci doit être réfrigéré ou que le passager soit en possession d'une note d'un médecin ou d'un pharmacien.		
Appareil de ventilation spontanée en pression positive continue	Oui	Oui
Note : L'eau distillée utilisée dans cet appareil est exemptée des restrictions relatives aux liquides. Nous recommandons aux passagers d'apporter des pièces justificatives provenant de leur médecin pour faciliter le contrôle préembarquement.		
Bouteilles d'oxygène, y compris les générateurs d'oxygène chimiques et les bouteilles d'oxygène liquide	Non	Non
Petites bouteilles d'oxygène gazeux ou d'air utilisées à des fins médicales	Oui*	Oui
Note : Le passager doit présenter à l'agent de contrôle un document attestant l'approbation du transporteur aérien.		
Trousses médicales que transportent les professionnels de la santé si elles ne contiennent pas d'instruments tranchants ou coupants et si le nom et le permis d'exercer du professionnel de la santé ou son nom et	Oui	Oui



l'identité de la compagnie sont fournis.		
Seringues, aiguilles hypodermiques et Biojector utilisés à des fins médicales personnelles si la gaine est en place et si la personne a en sa possession le médicament qui doit être injecté au moyen de la seringue, de l'aiguille hypodermique ou du Biojector, dans un contenant sur lequel figurent le nom du médicament et le nom de la pharmacie qui a préparé le médicament ou le nom du fabricant du médicament.	Oui	Oui
Batteries pour fauteuils roulants ou autre aide à la mobilité motorisée (pour usage personnel) Note : Le passager doit présenter à l'agent de contrôle un document attestant l'approbation du transporteur aérien.	Oui*	Oui*
Thermomètre médical (un petit thermomètre médical pour usage personnel contenant du mercure, s'il se trouve dans son étui de protection).	Oui	Oui
Petites bouteilles contenant un gaz inclus dans la classe 2.2 de la <i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)</i> (p. ex., dioxyde de carbone, azote et air comprimé) utilisées pour le fonctionnement de prothèses mécaniques, ainsi qu'une réserve de bouteilles de rechange de taille semblable suffisante pour la durée du voyage.	Oui	Oui
* Note : Les transporteurs aériens peuvent le permettre si certaines conditions sont remplies.		
MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Caméras vidéo*	Oui	Oui
Appareils photo*	Oui	Oui
Équipement de photographie* Note : Nous recommandons aux passagers qu'ils placent le film non développé et les appareils contenant du film non développé dans leurs bagages de cabine, ou qu'ils apportent le film non développé avec eux au point de contrôle et demandent à l'agent de l'examiner manuellement.	Oui	Oui
Ordinateurs portatifs*	Oui	Oui
Téléphones cellulaires*	Oui	Oui
Lecteurs MP3, baladeurs et lecteurs CD et DVD portatifs*	Oui	Oui
Téléavertisseurs*	Oui	Oui
Assistants numériques personnels (ANP)*	Oui	Oui
Appareils dotés du système de positionnement mondial (GPS)*	Oui	Oui
Piles de rechange pour les appareils électroniques de consommation contenant du lithium, ou piles ou batteries au lithium, quand elles sont transportées pour usage personnel. Elles doivent être protégées individuellement et chaque pile de rechange ne doit pas excéder les quantités de lithium suivantes : - pour une pile au lithium métal ou à alliage de lithium, la quantité de lithium ne doit pas dépasser 2 g;	Oui	Non



- pour une pile au lithium ionique, la quantité équivalente totale de lithium ne doit pas dépasser 8 g.

*** Note : Nous recommandons aux passagers de placer les articles fragiles ou dispendieux dans leurs bagages de cabine. Veuillez vérifier auprès du transporteur aérien s'il y a des restrictions par rapport à l'usage des dispositifs électroniques en cours de vol.**

OUTILS, COUTEAUX ET CISEAUX	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Ceintures à boucle-couteau (Constant Companion)	Non	Non
Couteaux polyvalents	Non	Oui
Couteaux papillon	Non	Non
Coupe-cigares sans lame amovible	Oui	Oui
Note : Si la lame peut être enlevée, le coupe-cigare est seulement permis dans les bagages enregistrés.		
Peignes-couteaux	Non	Non
Couteaux dissimulés, peu importe la taille	Non	Non
Hachettes	Non	Oui
Couteaux de chasse	Non	Oui
Couteaux de poche (couteaux suisses)	Non	Oui
Couteaux-rouge à lèvres	Non	Non
Couperets à viande	Non	Oui
Couteaux-stylos	Non	Non
Dagues à pousser	Non	Non
Couteaux à ouverture automatique	Non	Non
Couteaux de jet	Non	Non
Outils : marteaux, tournevis, clefs, perceuses, scies, barres à clous et outils lourds	Non	Oui
Note : Les coffres à outils contenant des marchandises dangereuses telles que des explosifs (coupe-rivets), des gaz comprimés ou des aérosols, des gaz inflammables (bouteilles de butane ou torches, adhésifs ou peintures inflammables et liquides corrosifs) ne peuvent pas être transportés dans les bagages enregistrés ou de cabine des passagers.		
Ciseaux à bouts pointus	Non	Oui
Ciseaux à bouts arrondis	Oui	Oui
AÉROSOLS, POUDRES OU LIQUIDES INCAPACITANTS	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Gaz incapacitant (Mace)	Non	Non
Gaz poivrés (y compris les répulsifs à chiens et à ours)	Non	Non
Gaz lacrymogène	Non	Non
OBJETS PERFORANTS	Bagages de cabine	Bagages enregistrés



Tire-bouchons (sans couteau)	Oui	Oui
Thermomètres à viande	Non	Oui
Fourchettes (en plastique ou en métal)	Oui	Oui
Aiguilles à tricoter et à crochet	Oui	Oui
Épingles pour fixer des médailles et tiges de broches	Oui	Oui
Trousses de couture contenant de petites aiguilles	Oui	Oui
ARMES À FEU ET MUNITIONS	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Munitions	Non	Oui*
Armes à feu	Non	Oui*
<p>Note : Les armes à feu transportées dans les bagages enregistrés DOIVENT être déchargées, placées dans un contenant rigide verrouillé et déclarées au transporteur aérien au moment de l'enregistrement.</p>		
Armes-jouets (fusils à eau, pistolets à eau, jouets en forme de grenade)	Non	Oui
<p>* Note : Les armes à feu, les munitions et les cartouches réelles ne sont en aucun cas permises dans les bagages de cabine. Certaines peuvent être transportées dans les bagages enregistrés, à la condition d'être emballées comme il se doit et approuvées par le transporteur aérien. Toutes les armes à feu, munitions et cartouches doivent être déclarées au transporteur aérien au moment de l'enregistrement. Veuillez communiquer avec le transporteur aérien pour obtenir des précisions sur la façon de transporter ces articles dans vos bagages enregistrés.</p> <p>Les passagers peuvent aussi communiquer avec le Centre des armes à feu Canada au 1-800-731-4000 pour obtenir de plus amples renseignements.</p>		
ÉQUIPEMENT D'ARTS MARTIAUX	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Matraques et garcettes	Non	Oui
Bagues munies d'une lame ou de pointes	Non	Non
Coups-de-poings américains	Non	Non
Colliers ou bracelets à pics ou tout autre article semblable	Non	Non
Bâtons Kiyoga (acier)	Non	Non
Kubasuant (s'ils contiennent des lames de couteau)	Non	Non
Kubatons	Non	Non
Kusari (poignées et chaîne)	Non	Non
Morgenstern (Étoile du matin)	Non	Non
Nunchaku	Non	Non
Bâtons Nunchaku	Non	Non
Shuriken	Non	Non
Projectiles en forme d'étoile	Non	Non
Sarbacanes Yaqua	Non	Non



AUTRES ARMES	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Flèches et fléchettes pour arbalètes	Non	Oui
Haches	Non	Oui
Sarbacanes	Non	Non
Arbalètes	Non	Oui
Armes paralysantes électriques (à l'exception des défibrillateurs médicaux)	Non	Non*
Catapultes	Non	Non*
Kubasuant (sans lame de couteau)	Non	Non*
Parapluies dont le manche se transforme en arme pointue	Non	Non*
Lance-pierres	Non	Non*
Cannes-épées	Non	Non*
* Note: Peuvent être transportés dans les bagages enregistrés si le transporteur aérien a donné son approbation.		
EXPLOSIFS ET ENGINs EXPLOSIFS IMPROVISÉS	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Fausse munitions, y compris les ceintures fabriquées de fausses balles et les porte-clés en forme de projectile	Non	Oui
Poudre noire et poudre sans fumée	Non	Non
Bombes (p. ex., bombe-tuyau et mortier), y compris les imitations	Non	Non
Détonateurs (électriques et non électriques)	Non	Non
Fusées de détresse	Non	Non
Dynamite	Non	Non
Feux d'artifice	Non	Non
Grenades (y compris les imitations)	Non	Non
Cocktails Molotov	Non	Non
Nitroglycérine	Non	Non
Explosifs plastiques (p. ex., C4, SEMTEX, TNT et explosifs en feuille)	Non	Non
ARTICLES DE SPORT	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Flèches et fléchettes pour tir à l'arc (usage sportif)	Non	Oui
Baguettes de billard	Non	Oui
Coupe-boulons	Non	Oui
Boules de quilles	Non	Oui
Bouteilles de dioxyde de carbone gazeux (CO2) ou cartouches de rechange (sauf celles qui sont utilisées pour des raisons médicales; celles qui sont utilisées pour la maintenance des aéronefs ou la construction et l'entretien des aéroports; ou celles qui sont utilisées pour les gilets de sauvetage autogonflants).	Non	Non
Bouteilles de dioxyde de carbone gazeux (CO2) pour gilets de	Oui*	Oui*



sauvetage autogonflants		
Note : Pas plus de deux petites bouteilles de dioxyde de carbone ou d'un autre gaz non inflammable et non toxique approprié intégrées aux fins de gonflage à un gilet de sauvetage autogonflant, et pas plus de deux cartouches de recharge par passager.		
Bâtons de golf	Non	Oui
Bâtons de hockey	Non	Oui
Couteaux de chasse	Non	Oui
Piolets	Non	Oui
Pics à glace	Non	Oui
Patins à glace	Non	Oui
Bâtons de jeu de crosse	Non	Oui
Fléchettes de pelouse	Non	Oui
Équipement de sport miniature (comme des petits bâtons de hockey)	Oui	Oui
Sabres	Non	Oui
Couteaux de plongée	Non	Oui
Bâtons de ski	Non	Oui
Bâtons de sport (baseball, cricket)	Non	Oui
Épées	Non	Oui
Cannes à pêche (sans hameçon)	Oui*	Oui
Fusil à balles de peinture (paintball)	Non	Oui**
Parachute	Oui*	Oui*
Bouteilles d'oxygène pour la plongée	Non	Oui**
Planches à roulettes	Oui*	Oui
Raquettes de sport	Oui*	Oui
Fouets	Oui*	Oui
<p>* Note: Les transporteurs aériens peuvent le permettre si certaines conditions sont respectées.</p> <p>** Nonte: Les transporteurs aériens peuvent le permettre si certaines conditions sont respectées et si le contenant est vide.</p>		
MATÉRIEL DE CAMPING	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Haches de camping et couteaux de chasse	Non	Oui
Bouteilles de propane et de butane	Non	Non
Liquides inflammables (p. ex., kérosène, essence sans plomb, naphthalène et carburant diesel)	Non	Non
Gel d'allumage ou combustible solide	Non	Non
Équipement conçu pour contenir un liquide inflammable (p. ex., poêles-cuisinières, lanternes et récipients)	Non	Non
Note : Votre transporteur aérien peut accepter de transporter des		



contenants vides n'ayant jamais renfermé de liquide inflammable ou ayant déjà renfermé un liquide inflammable si des mesures adéquates ont été prises pour éliminer le danger. Communiquez avec votre transporteur aérien pour obtenir des instructions précises sur l'élimination des dangers liés aux marchandises dangereuses.		
Équipement contenant un liquide inflammable (p. ex., moteurs à combustion interne)	Non	Non
OBJETS PRODUISANT DE LA CHALEUR, BRIQUETS, ALLUMETTES ET ARTICLES INFLAMMABLES		
	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Torches sous-marines	Oui*	Oui
Fers à souder	Oui*	Non
Note : L'élément producteur de chaleur, ou la source d'énergie, doit être enlevé pour en empêcher la mise en marche accidentelle lors du transport.		
Générateurs d'oxygène	Non	Non
Essence et recharges pour briquets	Non	Non
Briquets en forme de pistolet ou de grenade	Non	Non
Allumettes sans frottoir	Non	Non
Un briquet contenant du combustible liquide non absorbé (p. ex., un briquet Bic) pour fins personnelles quand il est transporté dans un sac en plastique d'un litre	Oui	Non
Un carnet d'allumettes de sûreté à usage personnel si transportée sur l'utilisateur (dans les poches ou dans un sac à main)	Oui	Non
Briquets de la marque Zippo	Non	Non
Briquets contenant du combustible liquide non absorbé	Non	Non
Aérosols inflammables qui ne sont pas considérés comme des articles de toilette (p. ex., l'anticharge statique et les produits à empeser)	Non	Non
Recharges de gaz	Non	Non
Torches à gaz	Non	Non
Insecticides (sauf ceux que les membres d'équipage utilisent aux fins de désinfection)	Non	Non
Liquides désignés comme inflammables (Notamment l'essence, le kérosène, l'essence pour briquets et la térébenthine)	Non	Non
Peinture (y compris l'émail, la laque, les enduits liquides, les diluants, les teintures, la laque en écailles, le vernis et les bases de laque liquides, les peintures à base de solvant et les peintures aérosol)	Non	Non
Note : Les peintures à l'aquarelle sont permises.		
Comprimés de charbon de bois à allumage rapide	Non	Non
* Note: Les transporteurs aériens peuvent le permettre si certaines conditions sont remplies.		
AUTRES MATIÈRES DANGEREUSES		
	Bagages de cabine	Bagages enregistrés



Extincteurs d'incendie	Non	Non
Baromètres ou thermomètres à mercure transportés par un représentant d'un bureau météorologique du gouvernement ou d'un organisme officiel similaire	Oui*	Non
Glace sèche Note : La glace sèche peut être transportée dans les bagages de cabine ou, avec l'approbation du transporteur aérien, dans les bagages enregistrés. La quantité ne doit pas dépasser 2,5 kg par personne et l'emballage doit permettre la libération de dioxyde de carbone gazeux. Dans les bagages enregistrés, chaque paquet de glace sèche doit être identifié par une étiquette affichant le nom « GLACE SÈCHE » ou « Solide de dioxyde de carbone » et indiquant que le poids net est de 2,5 kg ou moins.	Oui	Oui*
Produits caustiques comme les blanchisseurs liquides et le chlore	Non	Non
Dispositif de contention (hormis ceux qui sont utilisés par les agents de la paix, les membres d'équipage ou les agents d'escorte qui accompagnent des prisonniers)	Non	Oui
* Note : Les transporteurs aériens peuvent le permettre si certaines conditions sont remplies.		
PRODUITS DE CONTREBANDE	Bagages de cabine	Bagages enregistrés
Produits de contrebande (substances intoxicantes, sommés d'argent dépassant les limites prescrites et articles illégaux de toutes sortes)	Non	Non

Les **flèches et fléchettes pour tir à l'arc à usage sportif** ne sont en aucun cas permises dans les bagages de cabine. Elles peuvent être transportées dans les bagages enregistrés, à la condition que tous les objets tranchants soient emballés de façon sécuritaire afin d'éviter de blesser les agents de contrôle et les préposés aux bagages.

Les **gréements de parachutisme sportif**, avec ou sans dispositif de mise en marche automatique, sont permis dans les bagages enregistrés et de cabine. Le matériel relatif à un parachute, tel que les bouteilles de gaz, entre dans la catégorie des marchandises dangereuses. Plus important encore, les parachutes sont également assujettis aux restrictions d'ordre général concernant la dimension et le poids (c.-à-d., s'ils peuvent être remisés de façon sûre en tant que bagage de cabine) et à celle qui s'applique au nombre de bagages de cabine. Veuillez communiquer avec votre transporteur aérien pour obtenir de plus amples renseignements.

Aéroports effectuant des opérations de [précontrôle pour les vols à destination des États-Unis \(anglais seulement\)](#) :

- *Calgary*
- *Edmonton*
- *Halifax*
- *Montréal*
- *Ottawa*
- *Toronto*
- *Vancouver*



- *Winnipeg*

Articles dangereux et objets tranchants : Tous les objets tranchants qui se trouvent dans les bagages enregistrés doivent être insérés dans un étui ou enveloppés de façon sécuritaire afin d'éviter qu'ils ne blessent les préposés aux bagages et les agents de contrôle.

Marchandises dangereuses : Plusieurs articles d'usage courant peuvent sembler inoffensifs. Cependant, leurs propriétés chimiques et physiques peuvent les rendre très dangereux lorsqu'ils sont transportés à bord d'un avion. En règle générale, les passagers n'ont pas le droit de transporter des marchandises dangereuses à bord d'un aéronef dans leurs bagages enregistrés ou de cabine. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site Web de Transports Canada](#).

L'équipement de chasse, notamment les couteaux, les fusils de chasse, les arcs et les flèches à usage sportif, n'est en aucun cas permis dans les bagages de cabine. Il peut toutefois être transporté dans les bagages enregistrés si les objets tranchants sont enveloppés de façon sécuritaire afin d'éviter de blesser les agents de contrôle et les préposés aux bagages. Il faut aussi que les armes à feu soient déchargées et bien verrouillées et qu'elles aient été déclarées au comptoir d'enregistrement du transporteur aérien.